



Les 2 ingénieurs Charlotte Lafon et Anne-Monique Bodilis ont animé la journée technique d'Arvalis-Institut du végétal, mardi 5 novembre à Saint-Jean-de-Linières.

« Le désherbage des parcelles drainées s'annonce compliqué dans les années venir », constate Anne-Monique Bodilis, ingénieure régionale d'Arvalis-Institut du végétal, lors de la journée technique, mardi 5 novembre, à Saint-Jean-de-Linières.

En effet, par exemple les 5 nouveautés dans les produits racinaires à base de flufenacet homologués (Glosser 600SC, Mateno, Merkur, Pontos, Xinia) au cours de la dernière campagne ont des restrictions d'utilisation en sols drainés. « Ces produits sont soit complètement interdits, soit interdits en sols drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % ». Pourtant, dans les Pays-de-la-Loire, de nombreuses surfaces sont drainées. Ces restrictions ne vont

pas aller en s'améliorant d'ici 3 à 4 ans. Que ce soit en produits anti-graminées applications d'automne, ou en produits anti-dicotylédones, il restera peu de choix de produits aux agriculteurs pour désherber...

#### Adapter les systèmes

« Quand on regarde la réhomologation des substances actives dans les prochaines années, dans le meilleur des cas, en anti-graminées, il n'y aura plus que le Defi/Roxy 800EC et le Pendiméthaline qui n'auront pas de restriction sur sols drainés à partir de 2023... Mais d'ici là, peut-être il y aura de nouvelles substances actives ? » Face à cette incertitude, pour Arvalis-Institut du végétal, « il est nécessaire d'adapter des systèmes de culture en sols drainés pour contenir la flore gra-

minée. » Cette problématique concerne surtout les systèmes en grandes cultures. « Il faudra gérer les adventices de manière préventive : sur la rotation des cultures, le travail du sol avec du labour et du faux semis, décaler la date de semis... Mais encore faut-il que les conditions météo le permettent. » Autre moyen de lutte curatif envisagé : le désherbage mécanique. « Mais le problème est que les jours disponibles restent limités. » L'agriculteur peut soit utiliser la herse étrille ou la houe rotative aux stades jeunes des céréales ou passer la bineuse, aux stades plus avancés, dans l'inter-rang. Selon les conditions météo et la portance des sols, le créneau pour intervenir est mince : entre 10 et 15 jours.

H.R.

**Cultures** Arvalis-Institut du végétal a tenu une journée technique à Saint-Jean-de-Linières. Parmi les thèmes abordés, le désherbage.

## Quel avenir pour le désherbage sur sol drainé ?

### Premier retour d'expériences sur le désherbage électrique

Une nouvelle technique de désherbage est en expérimentation à la station d'Arvalis-Institut du végétal de St-Hilaire-en-Woëvre (55) en Lorraine : le désherbage électrique nommé "XPower" développé par l'entreprise Zasso.

Le principe ? La solution est basée sur un circuit électrique fermé. Des applicateurs à l'avant du tracteur envoient du courant sur les plantes. « Le courant électrique éclate les cellules de toute la plante », précise Charlotte Lafon, ingénieure régionale d'Arvalis-Institut du végétal.

Les essais ont été réalisés sur des cultures en automne 2018 et au printemps 2019. Les premiers résultats montrent que le désherbage électrique est plus efficace sur dicotylédones que sur graminées. « Plus les feuilles sont larges, plus le désherbage électrique va être efficace. » D'après les premiers résultats, le désherbage électrique est aussi efficace sur les vivaces « comme le lierre ». L'humidité au niveau du sol va aussi avoir une influence sur l'efficacité du désherbage. « En cas de forte humidité, le désherbage électrique fonctionne moins bien. »

L'étude s'intéresse aussi à l'impact du désherbage électrique sur la faune du sol. « D'après les premiers résultats, la faune du sol ne serait pas impactée. Mais il faut continuer les évaluations. » Aujourd'hui, l'outil coûte, en 3 mètres de large, 190 000 euros. Il doit être attelé à un tracteur de 120 CV. Le coût du désherbage est évalué de 50 à 190 euros/ha. « Même dans la fourchette basse, le coût est très élevé par rapport au coût d'application du glyphosate », note Anne-Marie Bodilis.

## LES OFFRES PRE SAISON

VALABLES SUR TOUTE LA GAMME  
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019

+ OFFRES  
PRÉ-SAISON  
**REMISES %  
PRÉ-SAISON**

+ OFFRES  
FINANCEMENT  
**0%  
=> TVA  
=> MACHINES**

+ OFFRE  
MIRACLE BLEU

REMISE	REMISE	REMISE	REMISE
3%	4%	5%	6%
Délai de livraison demandé			
2 mois	3 mois	4 mois	5 mois

... Plus vous anticipez  
Plus vous économisez ...

Opération valable dans la limite des stocks disponibles  
\*Exemples et conditions de financement sur lemken.com

**LESIEUR**  
www.lesieur-sa.fr

72 Parcé/Sarthe	02 43 62 20 00
72 Ste-Cérotte	02 43 35 14 29
72 Tennie	02 43 20 55 05
53 Soulgé/Quette	02 43 02 04 04
53 Mayenne	02 43 30 16 80
53 Craon	02 43 06 16 73
53 St-Martin-de-C.	02 43 90 69 06
44 Puceul	02 40 87 83 83

**LEMKEN**  
The Agricultural Connection

### EN BREF

#### PARTENARIAT Signature d'une convention entre les EDT et l'Afdi Pays-de-la-Loire



➤➤ Mardi 5 novembre, EDT Pays-de-la-Loire et l'Afdi Pays-de-la-Loire ont signé une convention de partenariat. L'Afdi (Agriculteurs français et développement international) assurera l'accueil des congressistes avec café, thé, jus d'orange et brioche vendéenne, ainsi que le service café du midi, pendant le 88<sup>e</sup> Congrès national EDT (du 26 au 28 mars 2020 au Parc de la Meilleraie, à Cholet). L'Afdi Pays-de-la-Loire était représenté par Jean-François Cognée, président Maine-et-Loire, et les EDT Pays-de-la-Loire par Marie-Christine Lemaitre, présidente régionale.